



17 rue Drouin

MIGRANTS

54000 Nancy

AIDER LES JEUNES

DANS LEUR SCOLARITE !

Nancy, le 9 septembre 2018

En liaison étroite avec RESF, « Un Toit pour les Migrants » s'est donné comme objectif d'accompagner des familles dans l'obtention d'un logement, permettant notamment à leurs enfants de poursuivre dans des conditions de relative stabilité leur scolarité. Ces dernières années nous avons étendu cet accompagnement à des jeunes migrants isolés, jeunes majeurs ou jeunes mineurs dont la minorité n'est pas reconnue.

Nous accompagnons actuellement 20 jeunes partis de leur pays il y a des mois, voire des années, et arrivés en France après un périple terriblement long et dangereux. Leur désir le plus profond est d'aller à l'école, d'apprendre un métier. Or l'Etat, au mépris du respect des droits fondamentaux de ces adolescents à une scolarisation, à une formation, leur refuse toute perspective d'avenir. Nous avons donc décidé de les scolariser.

Or il s'avère que pour la plupart d'entre eux, les seules solutions trouvées à ce jour sont des formations professionnelles (CAP, Bac Pro) assurées par des établissements privés. Malgré les accommodements proposés par les responsables de ces établissements, les coûts de scolarité (inscription, fournitures) et les coûts annexes (demi-pension) restent élevés (entre 75 et 150 € par mois) et pour le moment ne peuvent être pris en charge que très partiellement par « Un Toit pour les Migrants ».

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, certains que vous partagez notre envie de voir ces jeunes réussir leur apprentissage d'un métier, ce qui facilitera leur entrée dans la vie active. Pour cela nous vous proposons plusieurs possibilités :

- **accepter de parrainer ou de co-parrainer un jeune, en contribuant financièrement à la hauteur de vos moyens pour assurer le paiement de sa scolarité**
- **verser de manière régulière une somme, même modique, que nous consacrerons à cet objectif**

Dans les deux cas nous vous invitons à adresser votre contribution (virement ou prélèvement ou chèque à l'ordre d' « Un Toit pour les Migrants ») en indiquant que ce don est à l'intention du Fonds Scolaire que nous créons en cette rentrée. Les dons à notre association sont éligibles à une réduction d'impôts à hauteur de 66 % de leur montant.

Enfin, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage de renseignements sur les possibilités de parrainage d'un de ces jeunes.

D'avance merci.

Pour l'Association, Pierre GUILMIN
Président d' « Un Toit pour les Migrants »